

**Racolage commercial dans l'Îlot Sacré : 36 PV dressés**

**Bruxelles, le 18 juillet 2013 – Une vaste action de contrôle du racolage commercial a été organisée dans le quartier de l'Îlot Sacré au début de l'été. La police a dressé un total de 36 procès-verbaux, qui ont mené à des sanctions strictes, afin de faire respecter les règles en vigueur alors que la saison touristique bat son plein dans le centre de Bruxelles.**

En réponse aux nombreuses plaintes enregistrées dans le périmètre de l'Îlot Sacré, le Bourgmestre de la Ville de Bruxelles, Freddy Thielemans a organisé une importante **opération de contrôle du racolage commercial** dans ce quartier touristique du centre-ville durant trois semaines.

Les interventions policières ont permis de dresser quelque **36 procès-verbaux**. Le Collège de la Ville de Bruxelles vient de prononcer les sanctions faisant suite aux constatations sur le terrain. Les sanctions vont du simple avertissement à la suspension d'autorisation de terrasse d'une semaine jusqu'à 4 mois, et ce, en pleine saison estivale.

La Ville entend donc envoyer **un signal clair aux commerçants** du quartier qui ne respectent pas l'interdiction de racolage. En cas de récidive, les commerçants risquent la **fermeture administrative temporaire**.

*« L'opération a été organisée à un moment clé de l'année, **afin de sensibiliser les commerçants de l'Îlot Sacré avant le lancement de la saison estivale**. Il est indispensable d'éviter ce type de nuisances pour maintenir la convivialité dans ce quartier touristique fortement fréquenté l'été », a expliqué Freddy Thielemans, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles.*

Cellule presse – Cabinet du Bourgmestre

Perrine Marchal – 0478/32.62.72 – [perrine.marchal@brucity.be](mailto:perrine.marchal@brucity.be)